

Sadiman ANIL & Serge ROUQUETTE

MOUVEMENT
DEMOCRATE



« Le courage de dire, la volonté d'agir »

Elections Législatives — 10 et 17 juin 2007 — 1^{ère} circonscription de la Vienne

A l'attention de :

François BAYROU

Président de l'UDF — Mouvement Démocrate

Objet : rencontre avec les salariés de SFR SC du site de Poitiers

Poitiers, le 4 juin 2007

Monsieur, cher ami,

Nous avons rencontré la délégation intersyndicale de SFR — Service Client (site de Poitiers). SFR, filiale de Vivendi, affiche un chiffre d'affaire de 10 milliards d'euros et des bénéfices de 1,7 milliards d'euro. C'est une entreprise en parfaite santé financière.

Malgré cela, la direction de SFR a décidé de céder à une autre entreprise, Arvato (filiale d'un groupe allemand), ses centres d'appels. Trois sites sont concernés par cette « externalisation » : Poitiers, Lyon et Toulouse. A Poitiers, ce sont environ 560 personnes qui sont touchées et plus de 1500 autres dans toute la France.

La délégation nous a exposé les faits et l'état d'esprit des salariés. Nous tenons à vous informer de certains de ces faits qui sont en complète contradiction avec le projet de société que nous portons.

Sur la forme, il n'est pas acceptable que les salariés aient été informés de cette vente par courrier électronique. Cela dénote clairement du manque de considération qui est porté à ceux qui participent à la réussite de l'entreprise. « Les salariés de SFR SC font du gras » a déclaré Monsieur Levy, PDG de Vivendi, en conférence de presse.

Sur le fond, la branche Service Client de SFR a ouvert le site de Poitiers il y a 9 ans. L'âge moyen des salariés y est de 28 ans. Se sont des personnes, des couples qui vont perdre 40% de leur rémunération. Si les salaires de base sont maintenus, les avantages

Sadiman ANIL — Candidate UDF aux Elections Législatives — 1^{ère} circonscription de la Vienne (Poitiers Nord)

— 25 route de L'Orbras 86180 BUXEROLLES —

www.sadimananil.com — Portable : 06.29.08.08.55 — contact@sadimananil.com

considérables liés à l'entreprise (intéressement, convention collective, mutuelle, etc.) vont disparaître ou être fortement amenuisés.

L'article L-122.12 est sensé garantir les contrats de travail. Mais des modifications substantielles peuvent être apportées en cas de clause de compétitivité. Il nous semble important de proposer une loi, visant à garantir aux salariés faisant l'objet d'un transfert, le maintien de leur niveau de rémunération et de vie quand l'entreprise est dans une situation financière le permettant. Il n'est pas juste de mettre en danger des familles entières comme cela est le cas aujourd'hui.

Les salariés ont besoin de se faire entendre le mieux possible afin d'essayer de maintenir leurs conditions de travail et de vie. Nous leur avons apporté tout notre soutien et nous souhaiterions que vous vous fassiez le relais de notre action sur le plan national.

Dans l'attente de votre réponse et certain de l'intérêt que vous portez à la situation de ces personnes qui ont œuvré à la bonne santé de leur entreprise, veuillez agréer, monsieur, cher ami, l'expression de nos sincères salutations.

Sadiman Anil

Serge Rouquette